

Annonces administratives et judiciaires

Commune d'Orthez Sainte-Suzanne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet de première modification du plan local d'urbanisme d'Orthez-Sainte Suzanne et projet d'élaboration du zonage communal d'assainissement des eaux usées et pluviales

Par arrêté du 23 octobre 2018, le maire de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de première modification du plan local d'urbanisme d'Orthez Sainte-Suzanne et au projet de zonage communal d'assainissement des eaux usées et pluviales.

Le projet de première modification du plan local d'urbanisme a été transmis à l'autorité environnementale qui, par décision du 29 août 2018, le dispense d'évaluation environnementale.

L'enquête publique unique se déroulera du **mardi 20 novembre 2018 8 h 30 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018 17 heures inclus**.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté : sous format papier, auprès du service urbanisme de la mairie d'Orthez Sainte-Suzanne, sis 10 bis, avenue Francis-Jammes, 64300 Orthez, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures ; le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30, le jeudi de 13 h 30 à 17 heures et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, sous format numérique sur les sites Internet de la Communauté de communes de Lacq Orthez (www.cc-lacqorthez.fr) et de la mairie d'Orthez Sainte-Suzanne (www.mairie-orthez.fr), accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti au service urbanisme de la mairie sur un poste informatique mis à disposition du public sur rendez-vous pris auprès du secrétariat du service urbanisme (05 59 69 78 19).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra : directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu au service urbanisme de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, via l'adresse postale de la mairie : commune d'Orthez Sainte-Suzanne sise 1, place d'Armes, BP 119, 64301 Orthez Cedex, les transmettre par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique du service urbanisme de la mairie : urbanisme@mairie-orthez.fr

M. Michel LEGRAND, commissaire-enquêteur, désigné par décision du président du Tribunal administratif en date du 23 octobre 2018, recevra le public au service urbanisme de la commune, les :

mardi 20 novembre 2018 de 9 h à 12 heures ;

jeudi 6 décembre 2018 de 14 h à 17 heures ;

jeudi 20 décembre 2018 de 14 h à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à la mairie et sur les sites Internet de la Communauté de communes de Lacq Orthez et de la mairie d'Orthez Sainte-Suzanne.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête, seront soumis à approbation du Conseil municipal de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne, après éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur : le projet de première modification du plan local d'urbanisme, le projet de zonage communal d'assainissement des eaux usées et pluviales.

PAU Béarn
Pyrénées
Communauté d'Agglomération

Communauté d'agglomération
Pau-Béarn-Pyrénées

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE
DU PLAN D'OCCUPATION
DE LA COMMUNE DE**

Erratum : Il s'agit de la modification simplifiée n° 3 du POS de la modification simplifiée

Le public est informé qu'en application de l'arrêté communautaire du dossier de modification simplifiée du POS est mis à la disposition du public le **mercredi 7 novembre au vendredi 7 décembre 2018**, en mairie de Lescar.

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à ce effet aux heures d'ouverture de la mairie de Lescar (hôtel de ville, allée de la République) de 9 heures à 17 heures.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet www.mairie-lescar.fr, et sur le site de la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées, www.agglo-pau.fr

Le public pourra également adresser ses observations par écrit, ou les envoyer à l'adresse mail suivante : modification@agglo-pau.fr dès le **mercredi 7 novembre** et, de manière à ce qu'elles soient prises en compte avant la clôture de la mise à disposition.

A l'issue de la procédure, le public pourra consulter le dossier à la mairie de Lescar, de l'aménagement et des constructions durables, mission PLU 64000 Pau, pendant une durée d'un an.

ENTREPRISES

Inscrivez-vous aux alertes

SudOuest-marchespubliques

→ 100 % GRATUIT

→ TOUS LES MARCHÉS
DU SUD-OUEST

Rendez-vous dans la rubrique
"Alerte automatique des entreprises"